



# Migrants : soigner d'abord régulariser ensuite

Des praticiens libéraux s'associent à Médecins du monde pour soigner les sans-papiers. Il s'agit d'une première en France

*Sophie Manelli*

Au delà même de l'aspect humanitaire, la question des soins aux personnes migrantes est devenue en enjeu de santé publique majeur en France. Mais pour mettre cet impératif en pratique à l'échelle collective, encore faut-il organiser la prise en charge. En France, des dizaines de milliers de patients sont bloqués dans leur accès aux soins car ils n'ont pas de droits ouverts. Soigner d'abord, régulariser après : c'est le principe des Centres d'accueil de soins et d'orientation de Médecins du monde. À Marseille, le Caso de la rue Edmond-Rostand (4e), animé par 75 bénévoles, totalise 6 886 bénéficiaires. Dans les hôpitaux, les personnes en attente d'ouverture de droits sont également reçues dans les permanences d'accès aux soins de santé (Pass). " *Mais ces permanences sont souvent débordées, alors que dans 90 % des cas, les patients qui s'y présentent ne relèvent pas de l'urgence* ", souligne le Dr Cini, président de l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) Paca, qui vient de lancer à Marseille un nouveau dispositif innovant. " *Nous avons répondu à la demande de Médecins du monde d'associer des médecins libéraux à la prise en charge de ces populations précaires* ", explique-t-il.

Au Caso de la rue Rostand, depuis

quelques jours, un médecin coordonnateur de ville accueille ainsi les patients sans couverture sociale, évalue leur situation, et les réoriente vers un praticien de ville. Une dizaine de médecins sont d'ores et déjà volontaires pour participer à ce projet. Les cas les plus graves sont orientés vers l'hôpital. Les autres sont soignés (y compris pour les soins dentaires) sans avance de frais, dans l'attente d'une ouverture de droits. Cette première Pass de Ville en France " *se substitue à la politique nationale* ", estime le Dr Cini, qui souligne que " *les besoins en la matière sont très anciens, et pas seulement pour les étrangers* ". Plus de 2 000 bénéficiaires sont attendus dans l'année à Marseille, " *mais ces chiffres sont sans doute minorés, sachant que le Caso n'est ouvert que trois matins par semaine* ". D'après le président de l'URPS, " *95 % des dossiers aboutiront à une ouverture de droits* " (et donc au paiement par la Sécu de la consultation). Les 5 % à 10 % restant seront financés par Médecins du monde, qui continue à prendre en charge les personnes n'ayant potentiellement pas de droits de santé sur le sol français (moins de 3 mois de présence sur le territoire notamment). Le projet démarrera dans sa forme pleine et entière à partir du 7 janvier prochain. ■